COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le lundi deux mars à dix neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vingt-cinq février deux mil vingt, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Cyril PROFFIT, Maire.

Présents : PROFFIT Cyril, GAUTHE Bruno, BUSSIERE Lionel, FARO Pascal, HEBRARD Stéphanie, LEZAY François, MARTIN Philippe, PROFFIT Catherine.

Absents excusés: ADAM Sandrine,

Secrétaire de séance : Stéphanie HEBRARD

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe que le point sur le règlement intérieur de la salle des fêtes est reporté.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30 et constate que le quorum est atteint,

1) Lecture et approbation du Procès-verbal du 07 octobre et 18 novembre 2019

Monsieur le Maire procède à la lecture du Procès-verbal du 07 octobre et 18 novembre 2019

Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

2) Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

 AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

3) Tour de garde élections municipales du 15 et du 22 mars 2020

TOUR DE 2H30	NOM PRENOM	NOM PRENOM	NOM PRENOM
8H00 - 10H30	HEBRARD Stéphanie	BARDY Fabrice	FOUQUET Pascal
10H30 - 13H00	CHARLET Rosana	GAUTHE Bruno	EIGELDINGER Bruno
13H00 - 15H30	PROFFIT Catherine	SEILLER Philippe	MARTIN Philippe
15H30 - 18H00	PROFFIT Cyril	FARO Pascal	LEZAY François

L'ouverture du bureau de vote est à 8h. La fermeture du bureau de vote est à 18h.

4) Achat matériels Salles des Fêtes

Afin de meubler la nouvelle salle des fêtes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir 10 tables permettant d'accueillir 60-70 convives et 66 chaises.

Des devis sont en cours.

La dépense sera prélevée à la section Investissement du Budget Principal 2020 - Acquisition Matériel et Mobilier – article 2184.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Dit que les crédits seront inscrits à la section investissement dépenses du budget communal 2020 Acquisition Matériel et Mobilier article 2184
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5) Tarifs et règlement de la Salle des Fêtes

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'examiner le tarif de location de la salle communale. Le projet de règlement intérieur à la salle des fêtes sera étudié pour un prochain conseil.

SALLE DES FETES

PRIX

du vendredi au lundi matin - capacité 100 pers.

300.00 €

Il a été également décidé que les futurs locataires indiqueront le nombre de tables et de chaises dont ils ont besoin. Ce matériel sera mis à disposition. Les locataires seront invités à faire le ménage.

Sur avis favorable,

Le Conseil municipal fixe les tarifs de la location de la salle des fêtes comme suit ;

SALLE DES FETES

PRIX

du vendredi au lundi matin - capacité 100 pers.

300.00 €

Le Conseil Municipal validera le règlement intérieur de la salle des fêtes, lors d'un prochain conseil.

6) Achat défibrillateur

Par décret d'application pour la loi « Défibrillateur cardiaque » 2018-1186 du 19 décembre 2018, les propriétaires des établissements recevant du public, mentionnés à l'article L. 123-5 du code de la construction et de l'habitation installent le défibrillateur automatisé externe au plus tard .

1° Le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3;

2° Le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4;

3° Le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandés à différentes sociétés pour l'acquisition d'un défibrillateur en vue de l'installation sur notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- RETIENT l'offre de la Société SARL A COEUR VAILLANT pour un montant total de 1500 HT soit 1 800 TTC ;
- DIT que les crédits seront inscrits à la section investissement dépenses du budget communal 2020 article 2188 (autres immobilisations corporelles)

5) Questions et informations diverses

Le Maire informe à l'ensemble du Conseil que des devis pour la protection des fenêtres : stores vénitiens ou stores à bandes sont en cours :

- * Ste DIDIER R2S
- * Sté ACME

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'il sera demandé un devis pour la clôture extérieure et le jardin derrière la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole,

Séance levée à 21h30.

